

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 08 septembre 2026

Le mardi 08 septembre 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 31 août 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Antoine CAPAROS, Maire.

Secrétaire de la séance : Amandine NOUET

Présents : Loïc ALMERAS, Antoine CAPAROS, Kélian CHARBONNEL, Sylvain CHEVALIER, Nicole LACAS, Serge MILOT, Amandine NOUET, Camille PAULET, Martine PEYTAVIN.

Absents excusés : Aurélie CLEMENT

Représentés : Christophe RANC par Antoine CAPAROS

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 09 juillet 2026
- Mise à jour du règlement de la salle des fêtes
- Mise à jour des tarifs d'utilisation de la salle des fêtes
- Proposition d'adhésion à la messagerie illiwap
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal du 09 juillet 2026

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal amène des commentaires.

Après consultation, le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 juillet 2026 tel qu'il leur a été transmis.

Mise à jour du règlement de la salle des fêtes (N° DE_048_2026)

VU la délibération n°21/2023 du 04 avril 2023, par laquelle le Conseil Municipal avait fixé les conditions d'utilisation de la salle communale ainsi que les tarifs,

Monsieur le Maire propose de fixer de nouvelles modalités d'utilisation de la salle communale utilisé comme salle des fêtes conformément aux dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon un nouveau règlement dont lecture est faite aux membres du Conseil Municipal. Ce règlement sera donné à chaque demande de location et devra être signé par le demandeur pour acceptation du présent règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le nouveau règlement tel que présenté.

Mise à jour des tarifs d'utilisation de la salle des fêtes (N° DE_049_2026)

VU la délibération n°21/2023 du 04 avril 2023, par laquelle le Conseil Municipal avait fixé les conditions d'utilisation de la salle communale ainsi que les tarifs,
Suite à de nouveaux investissements, Monsieur le Maire propose de mettre à jour les tarifs d'utilisation de la salle communale utilisée comme salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs suivants pour l'utilisation de la salle des fêtes qui seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2026.

UTILISATION	TARIF HABITANTS DE LA COMMUNE	TARIF NON-HABITANTS DE LA COMMUNE
Besoins communaux ou autorisations exceptionnelles délivrées par le Maire	Non facturé	Non facturé
Associations de la commune – 1 mise à disposition gratuite par mois et par association	Non facturé	—
Suite à des obsèques	Non facturé	Non facturé
1 journée en semaine (8h00 – 20h00), sans utilisation de l'office	100,00 €	150,00 €
1 journée en semaine (8h00 – 20h00), avec utilisation de l'office	150,00 €	200,00 €
Week-end (samedi 8h00 – lundi 8h00), sans utilisation de l'office	150,00 €	250,00 €
Week-end (samedi 8h00 – lundi 8h00), avec utilisation de l'office	200,00 €	300,00 €
Supplément location de la sonorisation	30,00 €	50,00 €

Madame Aurélie CLEMENT est arrivée à 20h53 et a participé au vote à partir de cet horaire.

Proposition d'adhésion à la messagerie illiwap

Monsieur le Maire présente la messagerie illiwap qui permet d'informer les habitants, ou du moins les usagers de la commune, d'alertes éventuelles (coupure d'eau, route barrée, éboulement...) C'est uniquement la mairie qui peut partager des informations. Les usagers peuvent néanmoins signaler des problèmes à la Mairie via l'application en effectuant des signalements. L'inscription est gratuite et anonyme, les personnes intéressées peuvent télécharger l'application sur leur téléphone portable.

Pour la commune, l'Association des Maires de la Lozère met à disposition illiwap gratuitement car elle prend en charge l'abonnement annuel des communes lozériennes, à hauteur de 130 € par an.

Questions Diverses

- ✓ **Site internet de la Mairie :** Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère a mis en ligne le site internet de la Mairie. La mise à jour se fera progressivement.
- ✓ **Demande de terrain au Mazel :** Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame Lise Hardy, propriétaire au Mazel, qui souhaite acquérir ou louer le terrain communal situé à proximité de son habitation pour y faire pâturer ses chevaux. La parcelle fait environ 500 m² ; elle ne souhaite pas louer la partie parking. La décision sera prise lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.
- ✓ **Point sur la création d'une commission syndicale de section :** Monsieur le Maire informe que les habitants du Beyrac ont sollicité auprès de Monsieur le Préfet la création de la commission syndicale de la section du Beyrac. Monsieur le Préfet a pris un arrêté le 28 août 2026 demandant à la commune d'organiser des élections pour élire les membres de la commission. Depuis, la Préfecture a décidé d'abroger cette décision suite à des problèmes de délais. Actuellement, la commune est dans l'attente de la réception de l'arrêté d'abrogation. Pour rappel, seuls les ayants-droits de la section pourront participer à cette élection.

- ✓ **Plantation de l'arbre des élus :** C'est une tradition de planter un arbre lors du renouvellement des conseillers municipaux. Elle aura lieu le samedi 12 septembre 2026 à 11h00 sur la place publique du Mazas. Les habitants de la commune y sont vivement conviés.
- ✓ **Blason de la commune :** La commission culture chargée de la création du blason a travaillé sur la création de plusieurs blasons qui seront soumis au choix du Conseil Municipal et de la population. Monsieur Serge MILOT, en charge de cette commission, présente la genèse du projet et les premières propositions de blasons. Il faudra faire un choix sur six propositions. Le Conseil Municipal se positionnera prochainement ; une concertation avec les habitants sera faite au préalable.
- ✓ **Panne AEP :** Une panne d'eau a eu lieu sur la conduite entre Larzalier et la Prade, réparée ce jour-même par le SDEE. Monsieur le Maire rappelle l'importance du sujet de l'eau au sein de la commune ; les problèmes sont multiples et variés, ils demandent beaucoup de suivi et les travaux sont coûteux.

Fin de la séance à 22h10

Antoine CAPAROS
Président de séance

Amandine NOUET
Secrétaire de séance



